

Descriptif d'unité d'enseignement (DUE)

1. Intitulé	
Intitulé de l'unité d'enseignement	Transcréations
Code	
Filières, orientations et options	☐ BA OF ARTS EN MUSIQUE ☐ BA OF ARTS EN MUSIQUE ET MOUVEMENT ☐ Instruments ☐ Instruments historiques ☐ Chant ☐ Direction d'orchestre ☐ Direction de chœur ☐ Composition ☐ Composition à l'image ☐ Musique et musicologie ☒ MA EN PÉDAGOGIE MUSICALE ☐ ENSEIGNEMENT ☐ Instrumental ☐ Vocal ☐ Théorie ☒ MUSIQUE À L'ÉCOLE ☐ RYTHMIQUE JAKES-DALCROZE ☐ MA EN INTERPRÉTATION MUSICALE ☐ CONCERT ☐ Instruments ☐ Chant ☐ Option Musique de chambre ☐ Option Musique contemporaine ☐ Option Composer-performer ☐ ORCHESTRE ☐ ACCOMPAGNEMENT ☐ Option Chef de Chant ☐ MAESTRO AL CEMBALO ET DIRECTION D'ENSEMBLES BAROQUES ☐ MA EN INTERPRÉTATION MUSICALE SPÉCIALISÉE ☐ SOLISTE ☐ Instruments ☐ Chant ☐ PRATIQUE HISTORIQUE ☐ Instruments ☐ Chant ☐ MUSIQUE MÉDIÉVALE ☐ DIRECTION D'ORCHESTRE SPÉCIALISÉE ☐ DIRECTION DE CHŒUR SPÉCIALISÉE ☐ MA EN COMPOSITION ET THÉORIE MUSICALE ☐ COMPOSITION ☐ COMPOSITION DE MUSIQUE MIXTE ☐ Option Multimédia ☐ THÉORIE MUSICALE ☐ Option Enseignement ☐ Option Recherche ☐ Option Ethnothéories ☐ MA en ETHNOMUSICOLOGIE

	☒ Possibilité d'être suivi comme cours à choix pour les autres filières		
Site	☒ Genève ☐ Neuchâtel		
Niveau du cours	Si cours annuel : ☒ A1 ☒ A2 ☐ A3 ☐ A4 ☐ A5 Si cours semestriel : ☐ S1 ☐ S2 ☐ S3 ☐ S4		
2. Organisation			
Organisation temporelle	☒ Cours régulier annuel ☐ Cours régulier semestriel ☐ Unité d'enseignement ponctuelle (stage, masterclasse, session, tutorat etc.) <i>Les cours réguliers sont donnés sur 16 semaines par semestre ou sur 32 semaines par année.</i>		
Si cours régulier, minutes hebdomadaires	90		
Si enseignement ponctuel, heures par année ou par semestre			
Nombre d'étudiant-e-s par groupe	☐ Cours individuel ☐ Cours-atelier en petit effectif (jusqu'à 5 étudiant-e-s) ☐ Cours-atelier en moyen effectif (jusqu'à 7 étudiant-e-s) ☐ Atelier (jusqu'à 18 étudiant-e-s) ☒ Cours (jusqu'à 40 étudiant-e-s) ☐ Autre : Type d'enseignement : Nombre d'étudiant-e-s :		
Langue(s) d'enseignement	☒ Français ☐ Allemand ☐ Italien ☐ Anglais		
3. Prérequis			
Avoir validé le module / l'unité d'enseignement	☒ Pas de prérequis ☐ Avoir validé l'unité d'enseignement : ☐ Autre(s) :		
4. Compétences visées (objectifs généraux d'apprentissage)			
Maîtriser les techniques d'arrangement scolaire et créer des supports pédagogiques adaptés : Acquérir des compétences spécifiques en arrangement musical pour l'enseignement, en concevant des supports pédagogiques adaptés à chaque niveau de la scolarité obligatoire et post-obligatoire à partir de matériaux musicaux variés (classique, jazz, chanson, pop-rock, musiques de films, musiques expérimentales, etc.). Développer les compétences nécessaires pour diriger des ensembles musicaux au secondaire : Acquérir les connaissances, les compétences pratiques et les attitudes nécessaires pour diriger des réalisations musicales dans des classes du secondaire, en adaptant des pièces issues de répertoires variés au niveau des élèves et en utilisant les instruments disponibles.			

5. Contenu et forme de l'enseignement	
Laboratoire expérimental regroupant les étudiant-e-s : pratique réflexive, tests des réalisations. Expérimentation et réalisation d'arrangements pour un instrumentarium de type Cycle d'orientation (métallophones, xylophones, claviers, batterie). Repiquages, simplifications, répartition des rôles instrumentaux. Stages dans des classes du Cycle d'orientation.	
6. Modalités d'évaluation et de validation	
Une unité d'enseignement peut avoir différents types et modalités d'évaluation et de validation.	
TYPE DE VALIDATION ☒ Examen noté* ☐ Contrôle continu noté* ☒ Participation ☐ Rapport de stage ☐ Co-évaluation ☐ Autre(s) :	
* MODALITÉS D'ÉVALUATION ☐ Prestation artistique ☒ Production écrite ☐ Production orale ☐ Autre(s) :	
Dans le cas d'évaluations multiples, indiquer la pondération entre les notes pour obtenir la moyenne : MA1 : Examen noté MA2 : Validation sur la base de la participation régulière (présence obligatoire)	
Contenu de l'examen (si pertinent) :	
COMPOSITION DU JURY ☐ Professeur-e-s concerné-e-s avec voix consultative ☒ Professeur-e-s concerné-e-s avec voix délibérative ☒ Expert-e interne ☒ Expert-e externe ☒ Représentant-e de la direction (présidence)	
Remarque(s) :	
7. Modalités de remédiation et de répétition	
Possibilité	☒ Remédiation possible ☐ Pas de remédiation <i>La remédiation ne fait pas sens dans le cas d'enseignements qui nécessitent un mûrissement progressif, par exemple pour les disciplines principales instrumentales ou vocales.</i>
Modalités	La remédiation est ouverte à la demande de l'étudiant-e lorsque la note se situe entre 3,5 et 3,9. La remédiation porte sur l'ensemble de l'examen ou sur les éléments ou compétences jugés les plus faibles. Sa forme et son contenu sont fixés par l'enseignant-e. Dans le cas d'une même unité d'enseignement donnée par plusieurs professeur-e-s, la consultation du ou de la responsable de la filière ou du département est nécessaire.
8. Remarques	

9. Bibliographie	
10. Enseignant-e-s	
Olivier Rogg	
11. Validation du descriptif	
Date de validation	2024
Instance de validation	Coordination de l'enseignement HEM
Historique	Rédaction accréditation Master, 2009 11/8/2009 11:45:58 AM Interview et mise à jour, APi, octobre 2019 Mise à jour et validation, Olivier Rogg, février 2020 Relecture XBO 09 2020 Mise à jour Nancy Rieben 2024